

# GS 32 heures : des ressources toujours insuffisantes

L'écart entre les besoins en contrôleurs et les ressources disponibles est toujours marqué. Le SNCTA ne reconnaît pas les objectifs de gestion déterminés par la DSNA de manière unilatérale. Le dimensionnement des organismes doit susciter l'adhésion de tous, étape cruciale d'un pilotage transparent et équitable des ressources humaines de la DSNA permettant de sécuriser les effectifs opérationnels et hors salle.

Si ce GS 32 heures se tient dans un contexte de crise sanitaire inédit, le SNCTA rappelle que nombre d'organismes ont déjà retrouvé une activité quasi nominale. Cette reprise du trafic et la refonte de la formation initiale ou continue que le SNCTA accompagne depuis plusieurs mois justifient d'affecter sans attendre des ressources à ce GS 32 heures.

## Les ressources ICNA

☀ 12 sorties ÉNAC : conséquence du contexte sanitaire, seule la promotion MCTA 18A (34 élèves) est concernée par ce GS 32 heures ; 22 postes ont déjà été affectés lors du GT Effectifs tenu plus tôt ce jour ;

☀ 14 lauréats de l'examen et de la sélection professionnels ont accepté le bénéfice du concours et connaissent déjà leur affectation ;

☀ 6 postes RUE (concours sur titres « ressortissant de l'Union européenne ») ont été ouverts par arrêté. Les résultats du concours sont attendus en septembre prochain. Le SNCTA encourage l'ouverture de plus de postes.

## Les ressources TSEEAC contrôleurs

Un GS 32 heures dédié à l'alimentation des terrains de groupes F et G s'est déjà tenu le 6 mars dernier. Seul le terrain de Perpignan n'avait pas été traité et l'étude repoussée au GS 32 heures ICNA. Malgré la demande du SNCTA, ce point n'a pu être traité faute d'analyse MSQS finalisée ; il est reporté à l'automne.

## Pays d'outre-mer

PRO = EP/SP/ER/RUE

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	0	0	0	0
Nouméa	19	-4	2	0	0
Tahiti	38	-8	2	0	2

**Nouméa** : la DSNA applique une mesure de gestion et choisit de ne pas compenser intégralement le delta.

**Tahiti** : 2 EP/SP. La DSNA suit les recommandations du SEAC/PF qui affirme ne pas pouvoir assurer plus de formations et ne compense donc pas intégralement le delta.

## SNA Antilles Guyane

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Pointe-à-Pitre	31	0	0	0	0
Martinique Aimé Césaire	31	-2	1	0	1
Cayenne	23	+3	2	1	1

**Pointe-à-Pitre** : au vu du nombre d'élèves à venir, la compensation du CdQi sera étudiée au prochain GS 32 heures.

**Martinique** : 1 EP/SP.

**Cayenne** : 1 RUE.

## SNA Océan indien

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Saint-Denis	21	-3	3	0	0

## SNA Centre-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Lyon	<b>76</b>	+1	1	2	0
Clermont-Ferrand	<b>34</b>	+2	0	0	0
Chambéry	14	-1	0	0	1

Lyon : le SNCTA a rappelé une nouvelle fois que l'OG qui a servi de base au tour de service de Lyon est de 78 PC qualifiés et demande une alimentation de 4 ressources sûres ; la DSNA refuse mais accepte de refaire le point. Le SNCTA obtient l'affectation d'une sortie ÉNAC supplémentaire.  
**Chambéry** : 1 EP/SP.

## SNA Nord

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Lille	43	-9	2	0	4
Beauvais	<b>20</b>	0	0	0	0
Rouen	<b>11</b>	0	0	0	0

Lille : 4 EP/SP. La DSNA refuse de compenser intégralement le delta en une seule fois, arguant des capacités de formation limitées du centre. Le delta sera comblé au prochain GS.

## SNA Nord-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Bâle-Mulhouse	<b>59</b>	-3	2	0*	1*
Strasbourg	<b>50</b>	0	0	0	1
Metz-Nancy-Lorraine	<b>12</b>	-2	1	0	1
Saint-Yan	9	-1	0	0	1

Bâle : 1 RUE ou 1 ÉNAC en fonction du profil du RUE.  
 Strasbourg : 1 EP/SP.  
 Metz : 1 EP/SP.  
 Saint-Yan : 1 RUE.

## SNA Ouest

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Nantes	<b>56</b>	-5	3	2	0
Rennes	30	0	0	0	0
Deauville	<b>12</b>	+1	0	0	0
Brest	24	0	0	0	0

Nantes : le SNCTA fait confirmer à la DSNA le plan d'affectation voté en CT DO concernant le projet de reprise de la FIR Brest.

## SNA région parisienne

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Le Bourget	<b>39</b>	-6	2	0	3
Pontoise	12	-5	0	0	1
Melun	21	-4	1	2*	2*

Le Bourget : 3 EP/SP. La DSNA suit les engagements pris en CT DO et respecte le « +2 » par rapport aux départs.  
 Pontoise : 1 RUE. Le terrain pourra être proposé à un arrêt de formation.  
 Melun : un 3<sup>e</sup> ÉNAC ou un 2<sup>e</sup> RUE en fonction de son profil.

## SNA Sud

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Toulouse	<b>60</b>	-2	1	1	0
Limoges	<b>16</b>	+5	0	0	0

## SNA Sud-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Nice	84	+6	0	0	0
Ajaccio	27	+4	0	0	0
Bastia	27	0	1	1	1

Nice : le SNCTA rappelle les annonces de la DSNA visant à commencer la ré-alimentation de ce centre. À ce titre, le SNCTA demande 2 AVE. La DSNA refuse et reste sur sa mesure de gestion.

Bastia : 1 RUE.

## SNA Sud-Ouest

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Bordeaux	51	-3	2	1	0
Pyrénées	42	+4	0	0	0
Poitiers	16	0	0	0	0
Biarritz	16	-1	1	0	0
La Rochelle	12	-2	0	0	1

La Rochelle : 1 EP/SP. Malgré la demande du SNCTA d'ouvrir un AVE, la DSNA refuse de compenser intégralement le delta.

## SNA Sud-Sud-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Marseille	70	-4	3	1	0
Montpellier	50	-1	1	0	0

Montpellier : le SNCTA rappelle l'OG de 51 déterminé en GT 8 et demande à ce titre l'ouverture d'un 2<sup>e</sup> AVE. La DSNA refuse de prendre en compte cet OG.

Le SNCTA ne reconnaît pas les objectifs de gestion de la DSNA servant de cible pour alimenter les organismes qu'elle considère dans une situation particulièrement complexe à moyen terme. Si cette projection pluriannuelle va dans le bon sens, le SNCTA est toujours en opposition avec la DSNA sur la hauteur des effectifs nécessaires au bon fonctionnement de ces organismes dont l'activité post-covid est déjà quasi nominale.

Le SNCTA souligne que ce GS 32 heures apporte enfin un nouveau souffle aux approches avec des sorties ÉNAC, mais regrette le manque d'AVE ouverts, qui auraient permis, *a minima*, de compenser tous les deltas.